



Mois de la Photographie 2012 *Rencontres photographiques de Cherbourg 2012*

Règlement

Article 1 : Les rencontres photographiques sont organisées par le Club Photo du Nord Cotentin Cherbourg, conjointement avec la ville de Cherbourg-Octeville.

Article 2 : Les photographies sélectionnées par le jury seront exposées à la salle des fêtes de Cherbourg dans le cadre du mois de la photo.

Article 3 : Quatre sections sont prévues :
«Courbes» et «sujet libre» en noir et blanc et papier couleur.

Article 4 : La participation à ces rencontres est ouverte aux photographes amateurs des départements : **14, 22, 27, 29, 35, 50, 56, 61, 76,**

Article 5 : Les photographies numériques et argentiques sont admises.

Article 6 : Le nombre de photos est limité à 4 par auteur et 25 par club, toutes catégories confondues.

Article 7 : Les photos seront montées sur carton rigide, sans système d'accrochage (2 mm d'épaisseur maxi), dans les formats 30 x 40 ou 40 x 50 cm.

Les photos sous verre seront refusées.

Toute liberté est laissée aux auteurs en ce qui concerne le format des images.

Les organisateurs se réservent le droit de reproduire les photos exposées dans l'intérêt de la manifestation. Dans ce cadre, la fourniture de fichiers informatiques est demandée (1280 pixels pour le plus grand côté de l'image)

Article 8: Les photos ayant été soumises les années précédentes, que ce soit en noir et blanc et papier couleur, seront éliminées.

Article 9 : Le nom et l'adresse de l'auteur, Le n° d'ordre du bordereau et le titre de la photo devront figurer au dos de chaque photo.

Article 10 : Chaque colis sera accompagné d'un **bordereau d'envoi** récapitulatif, d'une **étiquette à l'adresse de l'expéditeur** et des **frais de retour** des photos.

Article 11 : Les envois devront être adressés à l'adresse suivante :

Mr Christian JEZEQUEL.
4, rue Montmartre
50470 LA GLACERIE
jezechrist@hotmail.fr

Article 12 : Les organisateurs s'engagent à prendre le plus grand soin des œuvres qui leur seront confiées, mais dégagent toute responsabilité en cas de dommage ou de perte.

Article 13 : La participation à cette manifestation implique l'acceptation du présent règlement. Les décisions du jury seront sans appel.

Article 14 : Des prix seront attribués aux meilleurs auteurs et clubs.
Les lauréats des 2 années précédentes ne pourront pas obtenir de nouvelles récompenses.
Un catalogue sera édité et adressé à chaque participant.

Date limite de réception : 08 janvier 2012

Jugement : janvier 2012

Exposition : Du 17 mars au 05 avril 2012

Siège et animations : O.S.F.- C.A.F. -54 boulevard Schuman – 50 120 Cherbourg CEDEX

Correspondance : Claude LARONCHE 77 rue de la Hurque 50120 Equeurdreville

Tél : 02 33 53 79 03

Demande d'informations: contact.cpnc@laposte.net